



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES
DE LA SOCIÉTÉ**

Département de géographie
et environnement

INSTRUCTIONS RELATIVES AU PROJET DE RECHERCHE (PR) DE BACHELOR EN GEOGRAPHIE ET ENVIRONNEMENT

Le projet de recherche est un travail obligatoire pour tout-e étudiant-e inscrit-e en bachelor de géographie et environnement. Il peut être commencé après avoir acquis 90 crédits, et implique le suivi du séminaire d'accompagnement. Le contact auprès d'un-e futur-e directeur-trice de PDR doit se faire au plus tard à la fin du semestre durant lequel l'étudiant-e suit le séminaire d'accompagnement.

Objectifs du projet de recherche

Par la rédaction du PDR l'étudiant-e témoigne de sa maîtrise des apprentissages du Bachelor et se prépare à la démarche de recherche approfondie en Master.

L'objectif du projet de recherche est de mobiliser et renforcer les compétences suivantes:

1. Compétence à problématiser :

- identifier et délimiter un thème de recherche
- construire un questionnement sur ce thème (enjeux académiques et sociaux, actualité du thème, positionnement dans les champs disciplinaires...)
- formuler une question de recherche
- formuler des hypothèses de recherche

2. Compétence à mobiliser des concepts de manière critique, en lien avec la problématique :

- identifier les concepts clés en lien avec la problématique
- situer ces concepts dans les débats académiques

3. Compétence à concevoir et présenter une revue de la littérature :

- mener une recherche bibliographique en lien avec la problématique
- mettre en débat les apports de ces lectures

- synthétiser la recherche et structurer sa présentation

4. Compétence à définir un protocole de recherche :

- choisir et justifier une démarche méthodologique (collecte, traitement, interprétation, rendu) en lien avec la problématique
- identifier les données / enquêtes / terrains pertinents
- réfléchir aux enjeux éthiques de la recherche

5. Compétence à rédiger et mettre en forme un document scientifique :

- maîtriser l'écriture scientifique
- maîtriser les normes de référencement bibliographique

Contenu du PDR

Le projet porte sur un sujet librement choisi, en relation avec un ou plusieurs enseignements, et en accord avec l'enseignant-e chargé-e de diriger le projet.

Il comporte :

- La présentation précise et argumentée de la problématique
- La revue de la littérature en lien avec la problématique
- La présentation du protocole de recherche.

Le PDR peut se prolonger par un travail de terrain mais ce n'est pas obligatoire. Il doit présenter une dominante clairement conceptuelle et théorique.

Le PDR comporte une trentaine de pages de texte : entre 60'000 et 80'000 caractères maximum, espaces compris.

Il doit respecter les normes de rédaction et de présentation d'un texte scientifique (structuration en parties et/ou chapitres, table des matières et des figures, citations et bibliographie conforme aux normes, annexes, etc.).

L'étudiant-e pourra se référer au document « Normes de rédaction » disponible sur le site du Département.

Accompagnement de l'étudiant-e

Il est recommandé de suivre le séminaire 4206037SE - *Projet de recherche: méthodes géographiques* au semestre d'automne de la 3^e année. Ce séminaire vise à encadrer le début du travail, le choix du sujet et la réflexion sur la problématique. Il aide l'étudiant-e à trouver un membre de la Faculté (PO, PAD, PT, PA, MER, CC, Collaborateur-trice scientifique, MA, assistant-e, doctorant-e) qui dirigera son travail.

Le projet est nécessairement corrigé et évalué par deux personnes: le-la directeur-trice du projet et un-e juré-e, choisi-e par le-la directeur-trice (PO, PAD, PT, PA, MER, CC, Collaborateur-trice scientifique, MA, assistant-e, doctorant-e, ou toute personne choisie pour sa compétence dans la thématique traitée) ; parmi eux doit au moins figurer une personne ayant un doctorat.

Le projet de recherche a une valeur de 12 crédits (correspondant à un total d'environ 300 heures de travail) et doit recevoir une note supérieure ou égale à 4/6 pour être validé.

Cas des étudiant-e-s en échange

Les étudiant-e-s qui partent en échange en 3^e année au semestre d'automne doivent anticiper la réalisation de leur PDR :

- s'informer à la fin de la 2^e année grâce aux documents en ligne sur le site,
- commencer à réfléchir à leur sujet, aux besoins en lecture, documentation, accompagnement ; ils peuvent prendre contact avec un-e enseignant-e avant leur départ surtout s'ils comptent commencer leur travail dans le cadre de l'échange,
- suivre le séminaire à distance conformément aux dispositions prévues. Le calendrier de rendu du séminaire et du PDR est le même que pour les autres étudiants.

Les étudiant-e-s qui partent en échange au semestre de printemps doivent avoir rencontré leur directeur-trice de PDR avant leur départ et élaboré avec lui-elle un calendrier de travail et des modalités de suivi à distance.

Calendrier

Le projet de recherche est conduit lors de la 3^e année de bachelor. L'étudiant-e peut commencer à travailler sur son projet à n'importe quel moment. La remise du projet de recherche entraîne automatiquement l'inscription pour le semestre en cours ; l'étudiant-e doit tenir compte des dispositions du Règlement d'études du baccalauréat universitaire de la Faculté des Sciences de la société.

Le contact avec le-la directeur-trice doit se faire **avant la fin du premier semestre**.

Le projet de recherche doit être remis au directeur-trice et au-la juré-e au plus tard aux dates suivantes :

- le **31 décembre** pour la session de **janvier-février**
- le **25 mai** pour la session de **juin**
- le **20 août** pour la session **d'août-septembre**.

Il doit être remis en deux exemplaires papier et une version électronique. Une version électronique (Pdf) sera fournie au secrétariat pour archivage.

Restitution finale et archivage

Une fois le projet de recherche approuvé par le/la directeur/trice et le/la juré-e et la note fixée, les tâches suivantes incombent respectivement à l'étudiant-e et au directeur/à la directrice :

Etudiant-e :

- Remplir une **fiche analytique**. Celle-ci est disponible sur le site du département et comprend notamment le titre du travail, des mots-clés et un résumé de 500 signes.
- Envoyer la fiche analytique complétée par courrier électronique au secrétariat du département de géographie (**Sandrine.Sciarrino@unige.ch**).
- Envoyer en même temps au secrétariat le **fichier Pdf du travail complet** et éventuellement corrigé en fonction des indications du jury, pour archivage.

Directeur/trice du projet de recherche :

- Remplir le **procès-verbal** concernant la note (formulaire disponible au secrétariat de géographie). Seul-e-s les enseignant-e-s sont habilité-e-s à remplir ce formulaire.
- Transmettre le procès-verbal au secrétariat (**Sandrine.Sciarrino@unige.ch**).

Remarques :

Le secrétariat de géographie ne communique aucune note au secrétariat des étudiants de la Faculté pour son enregistrement à la session d'examen concernée, *tant que la fiche analytique et le procès-verbal ne lui ont pas été transmis.*

C'est au directeur/à la directrice de PDR de veiller à ce que tous ces documents soient bien parvenus au secrétariat de géographie *dans les délais impartis.*

Mai 2017